



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

## FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 11
- présents : 08
- votants : 09

L'an deux mil treize, le vingt six janvier à 14 heures,  
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session  
ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

**Date de convocation :** 18/01/2013

**Présents :** Mrs PESCE A., OPERTO A., LEYDET P., MASSE O., REYNAUD P. et Mmes GIORDANO E., RIGAULT N., OBRADOS A.

**Absents excusés :** Mrs HONNORAT J. *qui a donné procuration à Mr PESCE A.*, DROGOUL- SPANU D. et JACOMET M.,

**Objet: redevance eau/assainissement 2013**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres de ne pas augmenter les tarifs de la redevance eau/assainissement pour l'année 2013 ainsi que les coefficients pour les forfaits spécifiques, les prix TTC sont les suivants :

- *redevance « eau » pour les particuliers = 115€ (tarif comprenant la taxe pollution) ;*
- *redevance « assainissement » pour les particuliers = 70€ (tarif comprenant la taxe modernisation des réseaux) ;*
- *dans le cadre du règlement de service, frais de fermeture 80€ et frais d'ouverture 80€ ;*
- *coefficients pour les forfaits professionnels :*  
le montant facturé annuellement aux établissements est égal à une redevance particulier multiplié par le coefficient correspondant au type d'établissement.
  - Centre de vacances (400 personnes et +) = coeff 12
  - Centre de vacances (200 personnes et jusqu'à 400) = coeff 6
  - Centre de vacances (jusqu'à 200 personnes) = coeff 3
  - Restauration avec hébergement = coeff 3
  - Petit commerce = coeff 1
- *Ces montants seront facturés par moitié au semestre (avril et octobre)*

***Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus***



André PESCE  
Maire de LE FUGERET